

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021**REUNION PUBLIQUE DU 22 MARS 2021**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 22 mars 2021 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur qui ne sait nous rejoindre ici aujourd'hui.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. DELREZ sera absent et Mme SCHEEN en retard

M. LE PRESIDENT.- Mme GAILLARD ?

Mme GAILLARD.- Mme FRANCOIS et Mme HAUREGARD seront en retard

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPAP ?

M. CAPPAP.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité vous ont été envoyés par email avant le début de la séance.

Par ailleurs, comme précisé dans cet email, la présentation globale et synthétique des rapports d'activités 2020 est disponible sur le portail des Conseillers provinciaux.

Je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

Concernant les rapports d'activités, je vous rappelle que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès du Président uniquement ce lundi 22 mars.

Aussi, je vous demande de bien vouloir transmettre vos questions, par email, au Service du Conseil provincial, avant la fin de notre séance de ce jour.

Peut-être un petit mot d'explication, quand on est en présentiel, vous faites votre intervention, vous remettez votre question au Service du Conseil. Ici, force est de constater quelqu'un qui souhaiterait remettre une question ou qui veut intervenir et qui est, je vais dire, retenu chez lui, devra le transmettre par email au Service du Conseil.

En tenant compte de ces éléments, le planning des travaux de cette semaine se présentera comme suit : aujourd'hui examen des dossiers traditionnels ; ouverture et clôture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités.

Jeudi 25 mars, réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2021.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021**V.- Question d'actualité****Document 20-21/A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au féminisme.**

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous avez reçu, par email, l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point. Pour cette question, je donne la parole à Mme Murielle FRENAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Merci. Bonjour Monsieur le Président, chers Collègues.

Le Collègue provincial est-il féministe ? Question provocante, peut-être, mais en ce mois de mars, non loin du 8, journée internationale des droits des femmes, et à la suite de notre dernier Conseil qui a vu et entendu une déclaration d'une Députée provinciale sur le sujet, on peut s'interroger.

Qu'est-ce qu'être féministe aujourd'hui pour une institution ? C'est respecter la parité au sein de ses organes dirigeants, nous y sommes presque, c'est pratiquer des statistiques de genre comme amorcé en troisième Commission, c'est aussi se pencher sur l'égalité de traitement des politiques publiques et de l'argent public réparti, là il y a encore du boulot, un peu de genderbudgetting, un soupçon de rééquilibrage des subsides sportifs, une pincée de formation à l'approche du genre pour les fonctionnaires et les élus provinciaux.

La recette d'une approche féministe serait en route pour le bien de toutes et tous.

Il n'y a pas d'équidistance à avoir dans l'approche féministe d'une société, oui le patriarcat tue, oui les violences conjugales sont le fait des hommes à 95%, oui le harcèlement de rue est une réalité sans parler des attaques sexistes, brutales et insultantes sur les réseaux sociaux.

Ce 11 mars une jeune femme a été agressée à son domicile alors qu'elle voulait créer une association de défense des victimes de viols, l'association verra le jour hélas sans elle.

Voici son témoignage : « Suite à une agression hier matin à mon domicile par 4 individus, je vous annonce que je me retire du projet d'asbl. Elle verra bel et bien le jour mais pour ma sécurité et celle de mes proches, je préfère prendre les menaces aux sérieux de mes agresseurs et de ne plus faire partie du jeu. Nous vivons dans un monde qui va très mal. Je pensais faire quelque chose de bien mais pas au prix de ma vie. L'asbl sera bien créée, mais je n'en ferai pas partie. Prenez soin de vous, faites attention à vous. Je quitte les réseaux sociaux pour quelques temps. »

Nous sommes bien ici face à une construction sociale du « modèle » féminin qui vient de loin, qui nous colle à l'esprit et dont nous avons collectivement du mal à nous débarrasser.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

La libération de la parole des femmes n'est pas neuve, elle a repris vigueur ces derniers temps à la suite de comportements individuels de certains qui pendant des années ont fait partie de notre vie collective. Qui n'a jamais entendu sur son lieu de travail, dans des réunions des piques, des attaques, des insinuations liées au genre et plus particulièrement envers les femmes ou la femme qui s'exprime, qui donne son avis, qui tout simplement est présente.

En Belgique le combat féministe a touché tous les partis politiques, de grandes figures socialiste et libérale ont pris part à ce combat. Je ne citerai que Jane Brigode et Marthe Boël pour les libéraux, Emilie Claeys et Marie Janson pour le parti socialiste pour ne prendre que ces 4 exemples et je ne doute pas qu'il y en ait encore aujourd'hui qui se revendique de cette tradition de luttes.

Quand mes collègues du PTB proposent de baptiser une école technique du nom d'une syndicaliste de la FN Herstal cela a du sens dans la logique de cette tradition de luttes, rien ne nous a été donné nous avons tout conquis en ce compris des droits fondamentaux qui nous ont été niés pendant des siècles.

Cela a aussi du sens justement parce que c'est une école technique et qu'elle est située à Herstal, la grève des femmes de la FN est un acte majeur pour la reconnaissance des droits des femmes en termes d'égalité salariale, c'est un acte fondateur des droits sociaux des femmes repris depuis dans nombre de pays et de conventions internationales qui y font référence. En raillant cette proposition, en la réduisant à une demande « à la mode » en proposant une série de noms des plus cocasses à la place, Angèle, Cristina Cordula j'en passe et des meilleurs, le Collègue provincial par la voie d'une de ces Députées a montré là bien peu de respect et de reconnaissance pour cette histoire.

De plus en matière de toponymie : noms de rue de place ou d'établissement public, il est toujours préférable et souhaitable de prendre des personnalités décédées afin de bien veiller au CV de la personne qui doit correspondre à ce que l'on veut insuffler comme message.

Rappeler l'histoire du féminisme belge, ses combats, ses victoires est essentiel au regard de notre histoire récente, c'est aussi démontrer que la puissance publique en prend acte.

Et que serions-nous ici sans les luttes des mouvements féministes ? Sans la loi sur la parité ? Sans l'autorisation de la vente de contraceptifs ? Sans la dépénalisation de l'IVG ? Que notre Province, dont Théroigne de Méricourt « la belle Liégeoise » fut une figure de la Révolution Française, fasse honneur aux femmes, oui !

J'ai personnellement été très choquée de cette réponse donnée en séance publique, je ne pense pas être la seule parmi mes collègues tant féminines que masculins, le niveau de cette réponse n'était pas pour moi à la hauteur de la question qui même si elle vient d'un groupe politique de l'opposition mérite que l'on s'y attarde ou du moins que l'on y réponde autrement que par des attaques stériles et des conceptions sociétales d'un autre âge.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question qui va me permettre, une deuxième fois et certainement, je l'espère en tout cas, plus en profondeur, de faire le point sur plusieurs volets de nos projets provinciaux.

Aujourd'hui, et dans le contexte historique que nous connaissons à plusieurs égards, nous aurions pu parler de la réforme des zones de secours, de la réorganisation de notre institution ou même de la troisième vague qui arrive ou qui est déjà là. Mais non, nous nous intéresserons à la question de savoir si le Collège provincial est ou n'est pas féministe.

« Être ou ne pas être féministe ? », je vous laisse terminer. Mais tout d'abord, qu'est-ce qu'être féministe ? Selon le Larousse, être féministe signifie être « partisan du féminisme ». Le féminisme étant, pour sa part, un « mouvement militant pour l'amélioration et l'extension du rôle et des droits des femmes dans la société ».

Nous en sommes toutes et tous conscients, les inégalités entre les femmes et les hommes sont bien présentes et touchent tous les domaines de la vie. La lutte pour l'égalité peut donc avoir tout son sens. Certaines dames déclarent, cependant, ne pas avoir besoin du féminisme parce que, par exemple, elles ne veulent pas défendre les droits des femmes au détriment de ceux des hommes.

En outre, j'ignorais jusqu'il y a peu que militer pour l'amélioration et l'extension du rôle et des droits des femmes dans la société passait par le fait de donner le nom d'une école à une dame gréviste, dont je l'ai dit, je suis et reste sensible à l'histoire. Je l'ai dit le mois dernier, et je le répète, je peux comprendre certains des choix posés ou proposés.

Comme je l'ai dit également, la bien-pensance actuelle aurait voulu que je réponde que c'était là une excellente idée. Ça aurait fait bien comme on dit, ça aurait été dans le sens du poil et nous n'aurions eu aucune question d'actualité aujourd'hui.

Mais ce que j'ai souhaité dire avant tout, c'est que les femmes, quels que soient leurs combats, quelles que soient les raisons pour lesquelles elles sont entrées dans la postérité, méritent mieux que cette action symbolique.

Regardez aujourd'hui ce qui se passe avec ce fameux tunnel Bruxellois. Annie Cordy, pour ne pas la nommer, ne méritait-elle pas mieux que ce combat, certes symbolique mais stérile ? Aujourd'hui alors qu'elle devrait donner son nom à un tunnel, on se demande tout de même si ses chansons ne sont pas le reflet d'un certain racisme.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Pour revenir à Germaine Martens, puisque c'est d'elle qu'il s'agissait dans la question précédente, nullement, je ne remets en cause son parcours ou ses actions en doute. Ce que je pense par contre, c'est que comme « modèle » pour les jeunes gens, il y a peut-être des noms plus connus.

Les exemples choisis le mois passé étaient peut-être provocateurs, je vous le concède Madame GERNAY. L'objectif était avant tout de chercher des noms de dames connues des jeunes et pouvant les inspirer dans leurs apprentissages.

Vous noterez par ailleurs que, lorsque le Gouvernement bruxellois a lancé sa procédure pour renommer le tunnel Léopold II, les noms de femmes telles que Marie Curie, Marguerite Yourcenar, Rosa Parks, Simone Veil, pour ne citer qu'elles, étaient proposés.

Je n'ai pas lu ou entendu de noms de syndicalistes, mais le nom d'une héroïne de la résistance durant la seconde guerre mondiale, de la première femme médecin de Belgique, de la première femme congolaise à avoir occupé un poste gouvernemental dans son pays.

Ce sera mon seul trait d'humour aujourd'hui Madame GERNAY, mais si j'avais proposé les noms de Greta Thunberg ou d'Adélaïde Charlier, m'auriez-vous questionnée aujourd'hui ?

Par ailleurs, plutôt qu'être féministe, ne peut-on pas se revendiquer Humaniste. En effet, selon certains, se revendiquer Humaniste avec un grand H, c'est affirmer la dignité et la valeur de tous les individus. C'est donc, par extension, être féministe.

Pour en revenir à votre question. Vous le savez mieux que moi, en Belgique, existe la Commission royale de Toponymie et Dialectologie. Celle-ci exerce ses missions sous le haut patronage de l'Académie Royale de Belgique.

Je vous invite à consulter son rapport concernant la dénomination des voies publiques en région de langue française. L'analyse vaut également pour les bâtiments.

Que dit cette Commission qui fait office de référence ? 1) Que la préférence doit toujours être donnée aux noms appartenant à la tradition ; 2) Qu'à défaut de nom traditionnel, on doit préférer en second lieu les noms descriptifs ; 3) Que sont très bons aussi les noms inspirés de l'histoire et du folklore de la localité ; 4) Que lorsque ces diverses possibilités sont exclues, on doit bien recourir à des noms plus arbitraires, c'est-à-dire sans lien avec la réalité locale.

Je vous l'ai dit, nos bâtiments s'appellent « Le Val Benoit », « les Chiroux », « La Caserne Saint-Laurent » et nos écoles portent, à deux exceptions près le nom de la Commune.

La Commission livre également une remarque générale sur les noms de personnes. La ligne de conduite de ladite Commission nationale est de ne pas favoriser les noms de personnes qu'elles soient hommes ou femmes, a fortiori si elles sont vivantes ou si leur décès est récent. La Commission parle d'un décès postérieur à 50 ans.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

La plupart des noms de personnes que l'on a vu fleurir chez nous ont été donnés au 19ème ou au 20ème siècle, avec parfois très peu de recul : il s'agissait tantôt celui d'un bourgmestre, tantôt celui de l'instituteur ou encore du médecin.

Sur du long terme, tout cela perd son sens et aujourd'hui, beaucoup de ces noms ne disent plus rien à qui que ce soit.

Il n'y a pas 30 ans que Germaine Martens est décédée et, déjà, la question me semblait pertinente de savoir si ce nom était suffisamment évocateur pour nous, mais aussi et surtout pour les élèves de l'école envisagée. Ainsi, je rejoignais donc les recommandations de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie.

Par ailleurs, donner un tel nom à une de nos écoles provinciales est-ce que cela n'aurait pas été un message contradictoire pour ceux qui veulent d'une institution provinciale modernisée et dépoussiérée ?

Revenant au texte de votre interpellation, je ne peux que soutenir les combats dont vous parlez sur l'autorisation de la vente de contraceptifs, sur la dépénalisation de l'IVG. Les femmes devraient en effet pouvoir disposer librement de leur corps.

Et donc, « Le Collège provincial est-il féministe ? » Non il ne l'est pas ! Mais le Collège provincial oublie-t-il pour autant les femmes, leurs préoccupations et leur bien-être ? Non, il ne les oublie pas !

Ainsi, et je ne prendrai ici que quelques exemples d'actions menées par la Province qu'elles leur soient spécifiquement dédiées ou qu'elles visent à sensibiliser à des problématiques qu'elles rencontrent : la campagne « Ruban blanc » contre les violences faites aux femmes ; la campagne « Choisir son métier » organisée dans les écoles ou encore les actions de sensibilisations aux mutilations génitales féminines notamment en collaboration avec le GAM'S.

La Province octroie également des subventions à toute sorte d'associations dont celles qui sont sensibles à la cause féminine. A titre d'exemples : le planning familial Estelle Mazy pour l'achat d'une table d'auscultation gynécologique ; la maison d'accueil Le Tournesol pour l'accueil et l'hébergement de femmes en difficulté sociale, victimes de violences intrafamiliales ; l'asbl Vie féminine pour la réalisation d'un film sur l'évolution des droits des femmes.

Et pour conclure avec les subventions, sachez que, pour l'année 2020, l'importante subvention octroyée à la Fondation Léon Frédéricq était « conditionnée » si je puis dire, au soutien d'un thème de recherche s'attachant aux « maladies féminines » comme cancer du sein ou l'endométriose. Les trois thèmes de recherche ainsi financés concernaient la contraception, la fonction reproductive et les traitements oestrogéniques.

Enfin, en matière de sport puisque vous l'évoquiez, j'ajoute que les deux courses cyclistes soutenues par la Province de Liège ont leur pendant féminin, ce qui n'est pas le cas de toutes les courses, même de cette envergure. Ainsi la Flèche wallonne pour dames existe depuis 1998 tandis que Liège-Bastogne-Liège est, depuis 2017, inscrite dans le calendrier féminin.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Madame la Conseillère, vous le savez aussi, l'Observatoire de la Santé a réalisé un document portant sur le budget genré. Nous attendons la reprise des Commissions en présentiel pour pouvoir vous le présenter. Ce document est un état des lieux de la fréquentation ou de l'utilisation des services du Département de la Santé et des Affaires sociales selon le genre en 2018.

Comme précisé à votre collègue, à Madame Gaillard, lors de notre dernière Commission, cette présentation aura lieu lors de la deuxième Commission du mois d'avril et j'espère sincèrement que vous pourrez nous rejoindre dans ce cadre.

Les politiques en faveur des dames ne s'arrêtent évidemment pas là. Dois-je rappeler la présence, au CaSS, de services associatifs qui viennent en aide aux femmes ? Et je pense notamment : au CVFE, le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion ; au planning familial la Famille Heureuse ; à Icar pour les prostituées ou encore à SOFFT, le Service d'Orientation et de Formation pour Femmes à la recherche d'un Travail.

De manière très précise par rapport à votre intervention, sachez également que le personnel provincial est composé à 65% de dames et elles sont présentes à tous les échelons, jusqu'au sommet pourrais-je dire, avec Madame la Directrice générale provinciale, Madame Lonhay, que vous connaissez toutes et tous.

J'ajoute que la Province bénéficie d'une procédure interne relative aux demandes d'interventions psychosociales, y compris pour faits de violence ou de harcèlement moral ou sexuel au travail.

Vous le voyez, les questions de violences conjugales et d'insinuations liées au genre, dont vous parlez dans votre question, sont bien appréhendées par les services provinciaux, que ce soit par des actions spécifiques, au CaSS, via les subventions ou même en interne.

Toutes ces actions ne sont-elles pas plus concrètes que de donner symboliquement le nom d'une dame à une école ? Le quotidien des femmes ne bénéficie-t-il pas davantage des actions listées ici que d'un changement dans la toponymie des bâtiments provinciaux ?

Pour illustrer cette dualité, je ne reprendrai que les questions d'actualité posées lors du dernier Conseil.

Les jeunes filles préfèrent-elles voir un nom de femme être donné à une école provinciale ou préfèrent-elles l'action du Collège provincial, de ma collègue Muriel Brodure en tête, qui vise à répondre, très concrètement, à un besoin, celui de permettre aux étudiantes de la HEPL de recevoir, sur simple demande, une aide annuelle de 80 € pour l'achat de leurs protections hygiéniques ?

Aux combats symboliques Madame la Conseillère, le Collège provincial a préféré et préférera toujours le concret !

J'espère avoir répondu à vos questions. Merci beaucoup.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

M. LE PRESIDENT. -Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme FRENAY.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Je m'appelle Murielle FRENAY, pas GERNAY. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Ok. Nous pouvons donc passer au point suivant.

VI. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 20-21/177 : Modification des dispositions de l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant relatives au congé de naissance et au congé de quarantaine.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 20-21/177).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Votre première Commission s'est réunie ce 16 mars et a examiné le document 177 relatif à la modification des dispositions relatives au congé de naissance et au congé de quarantaine.

Il s'agissait davantage de remarques d'observation que de questions en tant que telles. Il nous est précisé que l'intention d'étendre à l'ensemble des agents statutaires les dispositions qui, jusqu'à présent, s'adressaient aux contractuels, de manière à avoir une approche équitable pour tous les agents.

Pour ce faire, une modification du statut administratif s'avère nécessaire. Les modifications permettent notamment une extension pour les papas prenant un congé parental post-natal. Ces nouvelles mesures sont applicables de façon rétroactive à partir du 1^{er} janvier.

Le congé de quarantaine est également pris en compte avec un élargissement des raisons utiles désormais étendues à tous, notamment aux statutaires, ce qui n'était pas l'initiative première de la législation.

Un Commissaire faire remarquer que les papas ne sont pas les seuls visés mais également les conjoints.

Le point a fait l'objet d'un vote à 10 voix pour et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/178 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châtaigneraie » – Fonctionnement 2021.

Document 20-21/179 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Liège – Les Chiroux » dans le cadre de l'organisation du Tempo Color 2021, du 4 au 11 mai et durant le 4ème week-end de septembre 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 20-21/178, 20-21/179) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie le mardi 16 mars et a procédé à l'analyse conjointe des documents 20-21/178 relatif à la demande de soutien de l'asbl « Centre wallon d'Art contemporain, la Châtaigneraie » pour son fonctionnement 2021, et le document 20-21/179 relatif à la demande de soutien de l'asbl Centre culturel de Liège Les Chiroux dans le cadre de l'organisation du Tempo Colo du 4 au 11 mai et durant le quatrième week-end de septembre 2021.

Malgré l'incertitude sanitaire, Les Chiroux proposent de construire une action de mobilisation commune et fédératrice avec des expositions, spectacles, petit-déjeuner solidaire « Invendu mais pas perdu » et une programmation artistique familiale. Le Collège provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

propose à notre Assemblée de leur octroyer une subvention de 3.500 €.

Un membre se réjouit que Les Chiroux anticipent la reprise de ses activités et qu'ils demandent déjà un subside pour un événement qui se déroulera en mai de cette année.

En ce qui concerne la Châtaigneraie, le Collège provincial propose à notre Assemblée d'octroyer une subvention en espèce de 10.000 € au profit de cette asbl aux fins de soutenir sa programmation de 2021.

Un membre s'étonne de ne pas disposer des détails de cette programmation comme c'est le cas pour les Chiroux.

Le Député président énumère alors les 8 expositions prévues : Pierre LAHAUT ; de l'Académie à la Châtaigneraie ; D'où vient le vent, dans le parc de la Châtaigneraie; Corps et âmes ; Jean-Jacques SYMUL ; Wang SHU YE ; T.r.a.n.s.i.t. s.c.a.p.e. de Pierre LARAUZA et Emmanuelle VINCENT et la dernière, Pierre HERBET et Albert DADAS.

Le membre remercie pour la réponse et ces résolutions sont votées par votre première Commission par 9 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/180 : Budget provincial 2021 – Première série de modifications.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 20-21/180).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur M. Yves DERWAHL à nous en faire connaître les

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est donc réunie le jeudi 18 mars pour une série de modifications budgétaires.

Une Commissaire s'est posé la question de savoir si la diminution des ristournes communales étaient bien dues à ENODIA. On lui a confirmé qu'il s'agit bien de 770.000 € de dividendes en moins pour l'an 2019.

Le budget extraordinaire prévu à la page 19 du document serait dû à des travaux non prévus au départ.

La même Commissaire s'est interrogée sur la diminution, voire la suppression des vacataires. Une autre Commissaire aurait voulu savoir de combien d'équivalents temps plein il s'agirait.

Il leur est répondu par Madame la Députée qu'il s'agit d'économies à réaliser en raison de la réforme du financement des zones de secours par des mesures progressives à partir de 2021. On ne pourrait pas parler d'équivalents temps plein ou même d'une perte d'emploi, mais uniquement d'une perte de revenus vu que les vacataires pressent environ 1 heure sur des terrains de foot ou autres.

Une autre question concernait le fait que certains investissements n'étaient plus prévus, mais il s'avère que ces investissements ne sont que reportés.

Un Commissaire souhaitait recevoir des explications sur le fonds de prélèvement de 5.070.000 €. Il lui a été précisé que la réserve réelle était de 1.000.000 € et que le fonds de roulement tournerait autour de 30.000.000 €. J'espère que je reprends bien les chiffres parce que ce n'était pas facile de suivre...

En Commission donc toutes mes excuses si un ou une Commissaire souhaite réagir par rapport à ce rapport.

Je continue : le même Commissaire a constaté que divers subsides étaient annulés. La Députée lui a expliqué qu'il s'agit également d'une mesure d'économies, vu que chaque membre du Collège provincial est censé trouver 15% de dépenses en moins suite à la réforme des zones de secours.

Les modifications budgétaires ont été adoptées par 7 voix pour, contre 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Rafik RASSAA et Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Gouverneur qui n'est pas là, chers Conseillers.

En octobre passé, lors de la session budgétaire, j'exprimais à cette tribune mes craintes pour le personnel provincial à l'arrivée des giboulées de mars et de ce cahier de modifications budgétaires. J'aurais vraiment souhaité me tromper mais malheureusement, le cahier de modifications budgétaires qui est soumis aujourd'hui ouvre une nouvelle séquence : celles de restrictions budgétaires conséquentes.

En effet, il nous est annoncé que pas moins de 26 ETP ne seront plus assurés par la Province. Il s'agira du non-remplacement de travailleurs retraités mais aussi et surtout des travailleurs vacataires auxquels faisaient appel les différents services provinciaux qui ne seront plus appelés cette année.

Les services de la jeunesse, des bibliothèques, des musées et expositions ne feront ainsi plus appel à aucun travailleur vacataire extérieur. Le service des sports perdra lui plus de la moitié de ses animateurs extérieurs. En dépenses en tous les cas...

Les frais de fonctionnement seront aussi réduits d'un montant proche de 700.000 €. Et ce n'est malheureusement pas fini puisqu'il a été demandé à tous les départements comme aux institutions para-provinciales de réduire linéairement leurs dépenses de 15 %.

Ces réductions futures s'accompagneront aussi d'une réduction de personnel comme cela a été dit en Commission. Et enfin, les dépenses de transfert, les subsides aux institutions et associations culturelles, éducatives, sportives vont être impactées pour 1,3 millions d'euros. Citons notamment les institutions culturelles et artistiques comme l'OPRL, l'ORW ou l'Asbl Cinéma Liège qui perdent un total de 439.000€.

Bref, la Province ne peut pas sacrifier autant de services sur l'autel du financement imposé et peu négocié des zones de secours. Des secteurs en souffrance comme celui de la culture, de l'événementiel, du social ou celui du sport attendent au contraire un plus grand soutien. C'est incompréhensible de réduire structurellement des dépenses dans de tels secteurs. Il est à noter enfin que la majorité a décidé de réduire et ou de reporter des investissements pour 2,4 millions d'euros. C'est aussi significatif d'une tendance générale à la réduction de la voilure des dépenses de l'institution provinciale.

Au PTB nous souhaitons relayer les cris d'alarme qu'on a entendus au sein de l'administration provinciale : « La quantité comme la qualité des services rendus par la Province vont être affectés demain par ces mesures de restrictions si une autre solution de financement n'est pas trouvée pour les zones de secours. Il est donc urgent de trouver un financement pérenne pour les zones de secours entre les différents niveaux de pouvoirs et de renégocier tant avec la Région wallonne qu'avec le Fédéral une autre répartition plus équilibrée et plus étalée dans le temps. Différents secteurs impactés par la crise sanitaire - culture, jeunesse, social et sports - attendent de l'institution provinciale qu'elle renforce sa présence et ses subsides, et non qu'elle réduise ses budgets ».

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Sans surprise, nous votons donc contre ce cahier de modifications budgétaires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Je donne à présent la parole à Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

J'ai juste une petite question en plus.

Au niveau des vacataires, lors de la Commission deux, j'ai eu l'explication par rapport à la diminution et la suppression des vacataires au niveau du Sport, mais qu'en est-il des vacataires au niveau Culture, je suis contente, Monsieur le Député-président est de retour... car en tant que Vice-Présidente du Centre culturel de Huy, je sais que les vacataires y seront supprimés et que le Centre peut demander un subside pour les payer directement. Confirmez-vous ces infos ? Si oui, seront-elles des économies ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/181 : Désignation de comptables des matières - effectif et suppléant - pour le Pôle Itinérant – Espace Frankignoul – CaSS.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 20-21/181).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/183 : Avance de trésorerie au Centre Hospitalier Reine Astrid de Malmedy – Prolongation de délais de remboursement.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 20-21/183).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collèges.

La deuxième Commission s'est réunie ce 18 mars afin d'examiner le document 20-21/183 intitulé « Avance de trésorerie au Centre hospitalier Reine Astrid de Malmedy-prolongation de délais de remboursement ».

Un Commissaire se demande si le service gériatrie est ouvert et s'étonne que le courrier pour la demande de prolongation du prêt arrive la veille du remboursement. N'y aurait-il pas une procédure à mettre en place pour l'année prochaine ?

Dans un premier temps, il est répondu que l'on ne pense pas que le service de gériatrie soit ouvert. En ce qui concerne la prolongation demandée, il est expliqué que les problèmes financiers avancés par le CHRA pour justifier ce report sont traduits dans un plan de trésorerie 2021 laissant apparaître de nouveaux besoins en liquidité durant cette période.

Par ailleurs une incertitude est aussi communiquée quant aux montants réels qui pourront être conservés. Certaines aides perçues du Fédéral seront effectivement à restituer au bénéfice des médecins, aides INAMI dans le cadre de la crise sanitaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

L'administration poursuivra ses analyses sur l'évolution de la trésorerie du CHRA durant l'année 2021 notamment par l'analyse des comptes 2020 qui seront publiés pour le 30 juin 2021. Un point précis de la situation sera donc effectué avant la nouvelle échéance, quelques mois avant et non la veille. Le projet d'avenant ici présenté exige une égalité de remboursement de l'ensemble des partenaires publics du CHRA, si des remboursements sont opérés courant 2021.

Après ces précisions, votre Commission s'est prononcée par 9 votes pour, 0 contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. André DENIS. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je n'en ai pas pour très longtemps mais simplement parce que j'entends dire que le service de gériatrie ne serait pas ouvert, donc je peux vous dire qu'il existe bel et bien un service de gériatrie dans cet hôpital, donc qui est ouvert depuis déjà longtemps mais qui a fait l'objet d'un renouvellement complet et qui a accueilli une nouvelle gériatre, donc c'est un service de gériatrie qui fonctionne de manière tout à fait normale, en tout cas hors temps COVID puisque la plupart des hôpitaux, comme vous le savez pour le moment fonctionnent de manière plutôt faible en termes d'hospitalisations normales et c'est également un hôpital qui comporte les 11 spécialités nécessaires à un hôpital général donc, je ne vais pas entrer dans les détails mais pour être un hôpital général, il faut effectivement avoir les 11 spécialités et cet hôpital a les 11 spécialités et rend énormément de services aux habitants de la région et en plus d'être un pôle économique évidemment pour une Ville comme la Ville de Malmedy.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour ces précisions Monsieur le Député provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021**Document 20-21/187 : Transaction dans le cadre du litige relatif à la construction de l'extension du réfectoire à l'Institut provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 20-21/187).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Document 20-21/184 : Cultes – Compte 2016 de la Mosquée Fatih, rue de Tilleur, 140 à 4420 Saint Nicolas – Avis favorable.**Document 20-21/185 : Cultes – Compte 2020 de la Fabrique d'Église Orthodoxe Sainte-Barbe, Rue du Potay, 5 à 4000 Liège – Avis favorable.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 20-21/184, 20-21/185) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/186 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2021 – 2ème série.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 20-21/186).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 4 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 20-21/188 : ENODIA – Assemblée générale extraordinaire fixée au 19 avril 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 20-21/188).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Rafik RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Très rapide, c'est simplement pour justifier notre vote.

Nous allons voter contre ce point parce que nous pensons que cette Assemblée générale extraordinaire est la dernière étape avant la privatisation annoncée de VOO avec le rachat de BRUTELE. C'est la raison pour laquelle nous votons contre ce point.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Personne ne souhaite intervenir d'autre ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 20-21/RA/01 : Rapport d'activités 2020 concernant « La Culture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous.

Ce mardi 16 mars 2021, votre première Commission s'est réunie afin de prendre connaissance du Rapport d'activités concernant « La Culture » pour l'année 2020.

Mme Grzeskowiak, Directrice en chef du Département, nous a présenté succinctement les grandes lignes du rapport Culture fort de ses 466 pages.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

L'année 2020 a évidemment été particulière, beaucoup d'activités ont dû être annulées, certains lieux fermés. Néanmoins, le soutien de la Province, et pas seulement que financier, n'a pas été remis en cause bien au contraire.

Plusieurs remarques en ce sens étant effectuées par différents membres de la commission, on peut raisonnablement supposer que l'ensemble des membres de la Commission remercie le Département Culture pour la qualité de cet impressionnant rapport et du travail qu'il représente.

Concernant les questions et les discussions, un premier Commissaire interroge la Directrice sur l'avancement du dossier de reconnaissance en catégorie A du Musée de la Vie wallonne. Il lui est répondu que la reconnaissance est accordée et qu'elle donne lieu à une augmentation de subsides.

Toujours le même Commissaire s'interroge sur l'éventuelle pérennisation du service Take away mis en place dans les bibliothèques durant la pandémie. Il lui est répondu que la pérennisation est envisagée mais que la priorité reste quand même le retour en présentiel des usagers dès que cela sera possible.

Un second Commissaire interroge la Directrice sur différentes choses. Premièrement, la promotion des vidéos YouTube. En effet, certaines vidéos de spectacles dont la qualité peut être soulignée, ne réunissent à peine que quelques dizaines de vues sur la plateforme YouTube.

La Directrice répond qu'en effet, toutes les vidéos n'ont pas fait l'objet d'une captation adaptée pour une diffusion en ligne car ce n'était pas prévu pour être diffusé en temps de pandémie sur une plateforme comme YouTube. De plus, certains arts, comme les arts de la rue par exemple, se prêtent particulièrement mal à une expérience vidéo. Imaginez un cracheur de feu est nettement moins impressionnant en vidéo que poster à 2 mètres de vous.

Le même Commissaire pose également la question de la diminution de la fréquentation des inscriptions aux bibliothèques malgré la super nouvelle plateforme en ligne. Il lui est répondu que d'une part, cette nouvelle plateforme doit être adoptée pour les utilisateurs. Malgré qu'elle soit meilleure, le changement peut prendre du temps. D'autre part, l'incendie du site des serveurs OVH à Strasbourg a quelque peu compliqué l'expérience utilisateur récente. On espère que les choses reviendront rapidement à la normale et que les utilisateurs reviendront.

Enfin, toujours ce même Commissaire pose la question des nombreux vacataires qui sont en période normale, comprenez hors-Covid, engagés. Ce nombre va être diminué dans un objectif d'économies. Comment le même travail pourra-t-il être fourni par les agents provinciaux sans cette aide ?

A cette question plus « politique », c'est le Député-Président Luc Gillard qui répond : ils sont dans l'obligation de trouver des moyens. Cette réforme des zones de secours, elle vient d'en haut rappelle-t-il. Les missions seront donc effectuées par des agents provinciaux dans la mesure du possible. Ce qui pourrait entraîner une diminution de certaines activités.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Dans la même veine, un dernier Commissaire met sur la table la question des mises à la retraite sans remplacement. C'est de nouveau le Député-Président Luc Gillard qui s'y colle. Il assure que ceux-ci se font en dialogue avec les services. Il met aussi dans la discussion, dans la balance que des mutations entre services peuvent s'opérer, et enfin il conclut en expliquant que le déploiement en 2022 du nouveau pôle Bavière va, de facto, impliquer une nouvelle réflexion en la matière.

Suite à cette discussion, il est considéré que la première Commission a bien pris connaissance du rapport d'activités Culture pour l'année 2020.

J'espère avoir été ainsi fidèle et à la fois suffisamment exhaustif et pas trop succinct aux propos tenus par mes collègues Commissaires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Je demanderais aux personnes qui sont en visioconférence de lever la main. Personne ne souhaite intervenir.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « La Culture ».

Document 20-21/RA/02 : Rapport d'activités 2020 concernant «Les Fonds Européens».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Donc, votre Commission un s'est réunie ce 16 mars 2021. Nous avons davantage une remarque en fait, qu'une question.

Donc, les projets économiques liés à la crise du COVID 19 sont particulièrement intéressants, souligne un Commissaire. Il faut se tenir prêts évidemment à toutes sortes d'éventualités au niveau régional, les choses sont faites au niveau européen et bien donc le Commissaire a fait la remarque qu'on pourrait peut-être mettre davantage en avant le fait que des choses concrètes sont mises en place par l'Europe.

Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce rapport ? Pas d'intervention, je clos donc la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « Les Fonds Européens ».

Document 20-21/RA/03 : Rapport d'activités 2020 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Rafik RASSAA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur Chef de groupe.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Re bonjour.

Votre Commission s'est réunie mardi dernier et a débattu du document 20-21/RA/03 relatif au rapport d'activités 2020 portant sur les « Relations avec les territoires, les villes et les communes ».

Une Commissaire répète tout le bien qu'elle pense du schéma provincial de développement territorial, tant au niveau de sa construction que de son contenu.

Elle se pose néanmoins la question de la mesure des actions entreprises par les Communes dans ce cadre. Quel contrôle est-il exercé ? Bien sûr, il n'y a aucune contrainte, dit-elle et en propose deux : l'une sous la forme d'une carotte, celle de l'octroi de subsides, l'autre sous forme d'un bâton, celui du retrait des subsides ou refus des dossiers. Elle dit enfin préférer les carottes aux bâtons.

Dans le même ordre d'idée, elle se pose la question du respect de la logique des 3 cercles et cela alors qu'un bourgmestre de la deuxième ceinture se félicitait de son 50.000e citoyen. Elle insiste sur cette dynamique du logement dont l'importance est capitale notamment sur la mobilité.

Le Député-président répond que dès que la Province aura passé l'écueil de la réorientation de ses politiques, elle pourra s'atteler à une plus grande cohérence et un meilleur suivi des décisions. Tant qu'on n'a pas stabilisé la structure de la Province avec les nouvelles matières, on ne pourra pas assurer le suivi du schéma provincial, ajoute-t-il.

Il conclut en certifiant que le souhait est de continuer toujours à faire de la supracommunalité, en indiquant lui aussi sa préférence pour la carotte des subsides qui seront à termes octroyés effectivement en fonction de ce schéma provincial de développement territorial.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune).- J'ai deux questions. Une qui pourrait aussi avoir trait au Tourisme mais je vais la poser quand même ici.

Donc, le réseau vélo points-nœuds se développe à un rythme soutenu en Province de Liège. Désormais, on dénombre 776 km de nouveau réseau, 445 km de réseau VELOTOUR reconfiguré et remis à jour avec la nouvelle signalisation et environ 400 km de réseau existant fonctionnel et contrôlé. J'ai extrait ce texte du rapport d'activités.

C'est un travail qui porte ses fruits puisque le réseau rencontre aussi son public et l'année de confinement que l'on a connu n'a pas manqué de donner un coup d'accélérateur à la pratique du vélo-tourisme.

Cette année 2020 a aussi connu la publication de 4 cartes points-nœuds en version papier, cartes qui partent apparemment comme des petits pains. En ligne, le site de la Province de Liège offre la possibilité de planifier son parcours en ligne bien sûr, mais aussi la possibilité de visualiser les bornes de rechargement ainsi que les parkings de co-voiturage. Enfin, il est aussi possible de remplir un formulaire pour signaler un problème sur le réseau.

Le PTB souhaiterait avancer quelques idées pour améliorer le fonctionnement et l'usage de ces outils de promotion du réseau points-nœuds : construire des communautés d'utilisateurs pour les différents parcours cartographiés. La page Facebook du réseau points-nœuds est fort active et cela attire chaque jour de nouveaux usagers. Mais rien ne vaut le retour d'expériences des usagers eux-mêmes pour améliorer, promouvoir, voire entretenir ou à tout le moins préserver ces infrastructures.

Deuxième point : construire une cartographie en ligne interactive et augmentée ; une carte qui afficherait sur les parcours sélectionnées les différents points d'intérêts touristiques, mais aussi des informations plus détaillées sur la qualité du parcours (pente, revêtement, aires de repos, type de paysage, ...). Aujourd'hui, les cartes papiers permettent de mieux s'imaginer son parcours que le planificateur en ligne, qui est efficace mais un peu pauvre en informations.

Enfin, troisième point : promouvoir et diffuser les cartes de points-nœuds en open data pour le développement éventuel d'applications tierces. Je sais que le réseau est affiché librement notamment sur WalOnMap, le géoportail de la Wallonie, mais à ce jour, je pense que le jeu de données ne semble pas être exploité par d'autres tiers.

Alors, ma deuxième question c'est sur le « Plan provincial de mobilité ».

« Le Plan Provincial de Mobilité réfléchit à un scénario de Mobilité qui réponde aux ambitions des territoires et aux enjeux de demain ». C'est ainsi se terminait le document de présentation du Schéma provincial de développement territorial.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Certes, ce schéma n'est toujours pas approuvé par les 84 communes de la Province, mais la réflexion sur le plan provincial de mobilité ne semble guère avancer à lire le rapport d'activités sur la supracommunalité.

Liège-Europe-Métropole intervient auprès des opérateurs de transports publics pour peser sur les décisions, mais les plans de transports de la SNCB se succèdent sans que l'on puisse se référer à un tel plan.

Les TEC ajoutent des lignes inter-villes express, les lignes WEL, sans que l'on puisse se référer à un tel plan. La Wallonie octroie des subsides pour les communes « Wallonie cyclable » sans que l'on puisse se référer à un tel plan. Ma question est donc toute simple : où en est la réflexion sur ce plan provincial de mobilité ?

Voilà, j'ai fini mes deux questions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Je vous demanderais d'envoyer vos questions le plus rapidement possible au Service du Conseil pour les transmettre aux Députés afin de préparer leurs réponses.

Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale, le Collège provincial répondra à ces interventions ce jeudi.

Document 20-21/RA/04 : Rapport d'activités 2020 concernant « Les Relations internationales et institutionnelles ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. Celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question votre première Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants ? Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « Les Relations Internationales et institutionnelles ».

Document 20-21/RA/05 : Rapport d'activités 2020 concernant « La Communication ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/05).

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce jeudi 18 mars 2021, Monsieur Thomas REYNDERS, Directeur ff nous a présenté le rapport d'activités du Département Communication.

Il a rappelé les missions du Département et il nous a présenté les projets phares dont la campagne de sensibilisation à l'endométriose, l'optimisation de la présence en ligne de la Province de Liège dont la captation et la diffusion des différents Conseils, les Jeudis santé organisés en virtuel, le sponsoring de posts Facebook, la modernisation de la charte graphique et des actions spécifiques COVID 19.

Les questions et les commentaires : un Commissaire demande au niveau de l'organigramme sur les antennes d'informations si elles étaient ouvertes ou non pendant la période COVID, comment ont-ils travaillé ?

Monsieur le Directeur ff répond qu'ils ont travaillé comme tous les services publics c'est-à-dire que elles étaient fermées au public mais les citoyens pouvaient chercher l'information soit en appelant les antennes, les appels étaient alors déviés sur leur GSM il y avait également une possibilité de prendre des rendez-vous spécifiques dans les différentes antennes.

Une Commissaire a commencé par remercier l'équipe pour la qualité du rapport hyper clair et très agréable à lire. Ses questions : en janvier Madame la Députée avait confirmé les 3 capsules au sujet du Covid pour 3 publics différents la première est sortie il y a quelques jours, où en sont les 2 autres ? Il lui est répondu que l'équipe allait travailler dessus, qu'il y avait eu un changement de direction au niveau de l'Openado donc pour les 2 autres, l'équipe devait s'y atteler.

Dans l'organigramme il y a un Directeur adjoint spécifique ça veut dire quoi ? C'est un directeur qui épaulé le Directeur ff dans ses tâches au quotidien, plus spécifiquement il a repris la gestion du pôle rédaction donc c'est lui qui coordonne notamment tout ce qui est suivi presse et aussi coordination des périodiques « Notre Province » et du journal interne « Entre nous ».

Au niveau des réseaux sociaux sont principalement utilisés Facebook Twitter et YouTube est ce que le service pense se diriger vers d'autres publics cibles en passant par Instagram et Tik Tok ?

Oui, le Service est en train de préparer L'Instagram provincial, il l'utilise déjà via des publications sponsorisées sur Facebook qui apparaissent alors sur Instagram, ce qui permet de toucher un public plus jeune et c'est un grand défi car il faut avant tout que ce public jeune like une page Province de Liège. 2 agents sont en formations pour mieux maîtriser l'outil et l'objectif serait de lancer la page quand on sortirait de la crise sanitaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Quels sont les services de la Communication qui sont en réflexion par rapport à la recherche des 15% pour le financement des zones de secours ?

Le service travaille sur les antennes d'information car il y a une décision du Collège de les supprimer. Les antennes de Huy, Waremme et Verviers vont fermer, excepté Eupen.

Il travaille également sur les outils communication papier : l' « Entre nous » passe dès à présent en version digitale et « Notre Province » devrait suivre le pas.

Madame la Députée prend la parole pour préciser que ce sont des économies ciblées sur les dépenses de fonctionnement parce que le service Communication est fort jeune et donc il est difficile de faire des économies sur les dépenses de personnel c'est-à-dire le non-remplacement des départs à la pension mais c'est un département transversal qui a comme spécificité une réflexion différente.

La Commissaire précise qu'elle était au courant de l'annonce de fermeture faite au personnel des différentes antennes concernées et demande ce qu'il va advenir du personnel de ces antennes.

M. le Directeur répond que le personnel a été rencontré avec le service Ressources Humaines pour identifier au mieux leur profil et leur proposer ensuite un poste qui y correspond.

La Commissaire demande plus spécifiquement pour la personne de l'antenne de Huy qui prend prochainement sa pension s'il serait possible d'envisager qu'elle soit par exemple détachée à la Maison du Tourisme située à Huy.

Madame la Députée répond que de manière globale pour certains profils de collaborateurs, la réflexion du Collège est de voir la manière de répondre à une offre/demande d'une structure communale, zone de secours, interco, ASBL, en mettant à disposition sur base d'une répartition évolutive de la prise en charge du coût du collaborateur certains membres du personnel sur base volontaire.

Ceci termine le rapport. J'aimerais ajouter ces quelques mots : je pensais que nous pourrions intervenir en séance au sujet des rapports d'activités mais comme cela n'est pas possible, je prendrais la parole au nom de tout le groupe ECOLO pour remercier les différents services et chaque membre du personnel pour tout le travail effectué en cette année super compliquée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Mais vous pouvez intervenir ici en séance publique et faire les interventions que vous souhaitez. D'ailleurs, je vais demander maintenant si quelqu'un souhaite prendre la parole ou intervenir concernant ce rapport. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « La Communication ».

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021**Document 20-21/RA/06 : Rapport d'activités 2020 concernant « La Santé ».****Document 20-21/RA/07 : Rapport d'activités 2020 concernant «Les Affaires sociales».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 19 et 20 de l'ordre du jour (documents 20-21/RA/06, 20-21/RA/07) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Serge CAPPÀ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Ce jeudi 18 mars 2021, votre deuxième Commission a examiné, comme on vient de le dire, les deux documents concernant les rapports d'activités 2020 concernant « La Santé et les Affaires sociales », documents 20-21/RA/06 et 20-21/RA/07.

Après un résumé concis des deux rapports d'activités, et comme vient de le souligner ma collègue Madame GAILLARD ainsi que déjà Monsieur MAGNERY tout à l'heure, et je pense que tous les Chefs de groupe peuvent s'associer au fait que plusieurs Commissaires, toutes Commissions confondues ont souligné la qualité des rapports et du travail effectué par les directions et le personnel des différents Services.

Donc, un Commissaire pose un certain nombre de questions. Première question, je me pose la question de savoir si le car pour les tests est toujours en fonction à Huy et en plus les chalets semblent être fermés.

Il lui est répondu par la Députée que jusqu'à la semaine dernière, il était disponible. En cours de séance, il a été confirmé effectivement que le car était toujours disponible et on a précisé que si les chalets sont fermés, c'est parce qu'ils sont là seulement en cas de surnombre de visites.

Deuxième question : pourquoi le projet CEaRIC n'a-t-il lieu que sur Verviers ? Il est répondu que ce n'est pas uniquement sur Verviers, il se fait aussi sur Huy mais d'une autre manière, avec distribution de fardes. Et s'il y a plus sur Verviers, c'est aussi en fonction des disponibilités de terrain et il y en a plus actuellement sur Verviers.

Autre question, toujours par la même Commissaire, question sur la collaboration avec le CHU quant à un projet sur la Médecine du Sport. Il est répondu que c'est l'expertise et la renommée du Docteur Joris qui a porté ce projet et qui a été pris en compte. Il y a une forte émulation par rapport à cette proposition.

Autre question : serait-il possible d'avoir une présentation de l'Observatoire ? Réponse simple et courte : oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Le car de dépistage mammobile est-il présenté aux autres arrondissements que celui de Verviers ? Oui et d'autres cercles de médecine ont montré un intérêt.

Autre question : par rapport au CASS, peut-on avoir une vue transversale ? La réponse étant les difficultés rencontrées à Liège sont aussi rencontrées par d'autres arrondissements. Imaginer un modèle comme Liège, l'idée reste envisagée mais ce sera en fonction des disponibilités.

Autre question : la baisse au niveau de l'OPENADO est-elle due au COVID ? Oui et certaines formes telles les vidéoconférences ont très peu d'impact auprès du public cible.

Un autre Commissaire pose d'autres questions : concernant toujours l'OPENADO, quelles sont les problématiques les plus présentes, harcèlement ou autre ?

Une des problématiques est certainement le décrochage scolaire mais sur les 10 dernières années, la complexité a tellement évolué qu'il est difficile de cibler.

Autre question sur le fonctionnement de l'Observatoire de la Santé. Il est répondu que de nouvelles données vont être introduites. Qu'on rédige et actualise de nouveaux profils de santé dans différentes provinces. On est tributaire des données statistiques des différents niveaux de pouvoir.

Enfin, un troisième Commissaire pose la question de savoir si du personnel provincial et des bâtiments ont été mis à disposition dans le cadre de la vaccination ? Réponse : il y a eu une demande de l'AGEF qui est l'association des médecins généralistes de Fagnes et environs, qui a reçu une mise à disposition de personnel et on répond en plus que chaque demande reçoit une réponse favorable.

Quant aux bâtiments, on n'a pas eu vent de demandes.

Cela clôture notre rapport de la Commission sur ce point. Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Pour le rapport d'activités concernant « La Santé », j'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Pour le rapport d'activités concernant « Les Affaires sociales », j'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « La Santé » et le rapport d'activités 2020 concernant « Les Affaires sociales ».

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021**Document 20-21/RA/08 : Rapport d'activités 2020 concernant « Les Sports ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Nathalie FRANCOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRANCOIS, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, bonjour.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce jeudi 18 mars pour la présentation du rapport d'activités de l'année 2020 en ce qui concerne les Sports, le document 20-21/RA/08.

Nous avons eu la présentation du rapport par Monsieur BOZZI. Un Conseiller a posé une question sur le Country Hall de Liège, page 35 du rapport, par rapport aux 750.000 € qui continueront à être versés jusqu'en 2024.

Or, au niveau de la Députation provinciale, il avait été convenu en date du 25 février 2021 de ne pas conclure d'accord complémentaire à la convention de 2007 concernant la participation de la Province.

La Députée a répondu être sollicitée tant par la Fédération Wallonie-Bruxelles que par l'asbl de la Gestion du Bois Saint-Jean pour aller au-delà de la date butoir de l'accord. Nous avons un accord signé jusqu'en 2024 mais au vu de la situation actuelle de notre Institution, il semble peu probable de pouvoir s'inscrire dans cette démarche. De plus, rien n'a été décidé à ce jour, nous reviendrons vers la Commission une fois qu'une décision de principe sera prise.

Une Conseillère pose une question sur un point de la page 17 du rapport concernant ce qui était entendu par l'accessibilité du droit d'inscription.

Il lui a été répondu 30 € pour les 3 modules. Cette Conseillère a également demandé si certaines personnes avaient réclamé leur droit d'inscription payé suite aux annulations dues au COVID.

Il lui a été répondu qu'il y avait eu volonté de maintenir pratiquement toutes les activités pour les 4-11 ans sauf les activités de piscine. Des remboursements ont été réalisés lorsque demandés mais certaines personnes n'avaient rien réclamé puisque le droit d'inscription de 30 euros était couvert par le remboursement de la mutuelle pour le sport. Il y avait également une proposition de ne pas réclamer les 10 € pour les activités annulées mais de récupérer le montant en tant qu'avance lors d'une nouvelle inscription.

Une Conseillère a demandé si les quatre axes décrits : améliorer la pratique sportive, proposer une politique de proximité et de soutien, garantir une offre sportive pour tous, soutenir le sport et la compétition seront toujours déclinés ?

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Il lui a été répondu par l'affirmative. Elle a également demandé si les vacataires seraient remplacés par le personnel provincial et si le personnel pouvait remplacer les vacataires pour tous les sports comme pour le golf ? Il lui a été répondu par l'affirmative pour le golf, il y a des gens très compétents dans le personnel provincial. Cependant, il faudra aller chercher de l'expertise dans certaines fédérations ou dans certains clubs pour lesquels une subvention est donnée et cela, dans un esprit donnant-donnant.

La Conseillère a également demandé la raison de l'augmentation des subventions, passant de 400.000 € en 2019 à 614.000 € en 2020, soit une augmentation de plus ou moins 30 % alors qu'il y avait une diminution de clubs. Serait-ce à cause de l'enveloppe pour le hockey ? Il lui a été répondu que normalement, il n'y avait pas d'augmentation, sauf pour la coupe du monde de hockey. Il y a eu certains crédits spécifiques tant pour le meeting d'athlétisme annulé en 2020, les fonds ont alors été reversés dans un pot commun pour être redistribués à d'autres.

Voilà Monsieur le Président, j'espère avoir été complète sur la discussion.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « Les Sports ».

Document 20-21/RA/09 : Rapport d'activités 2020 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/09)

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Votre troisième Commission s'est réunie le lundi 15 mars dernier pour examiner le rapport d'activités 2020-21 concernant l'Enseignement et la Formation.

La discussion commence par une présentation de synthèse, diaporama à l'appui, livrée au pas de charge par M. le Directeur général de l'Enseignement et de la Formation. Il y est notamment question de la façon dont les Départements ont répondu aux défis et aux urgences de la Covid : maintien du lien avec les élèves et les étudiants, continuité des apprentissages, installation des mesures d'hygiène et de sécurité, hybridation des enseignements, solidarité avec le secteur des soins de santé.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

M. Anzalone évoque aussi, entre autres choses, le projet de cantines scolaires écoresponsables, l'anniversaire des 10 ans de l'approche orientante, fêté à Herstal, le Plan stratégique de la HEPL, 4 projets de recherche dans des domaines techniques et/ou paramédical, une mission économique à Dubaï impliquant les étudiants de Bachelier en Marketing et Commerce extérieur, les journées « Portes ouvertes » en mode virtuel de la Haute Ecole et de l'enseignement secondaire...

De même, s'agissant du Département « Formation », il résume l'actualité récente concernant chacun(e) des écoles et des services au sein des 3 grands pôles de la Formation, et notamment les différentes façons dont ils et elles ont été touché(e)s ou non par la crise.

Suite à cela, une Commissaire pose une question au sujet de la Maison ERASMUS, dont il n'est guère question dans le rapport d'activités. Elle s'interroge sur son taux d'occupation au cours de l'année écoulée. Mais aussi, elle s'interroge sur la rationalité du concept consistant à réserver un lieu d'hébergement particulier pour les étudiants ERASMUS « in », alors que la philosophie de ces programmes d'échanges européens serait plutôt, en principe, de favoriser le mélange et l'intégration des publics étudiants.

Enfin, elle souhaiterait en savoir davantage sur le coût réel engendré par chaque étudiant profitant de ce programme, au regard des bénéfices par ailleurs générés. Ces questions, mutatis mutandis, valent d'ailleurs aussi pour les internats de la Province de Liège.

Il lui est répondu qu'il y a eu deux temps d'occupation à la Maison ERASMUS l'année dernière, avec un taux d'occupation à 100% lors du premier quadrimestre, et environ 70% lors du deuxième quadrimestre, pour les raisons que l'on sait. Quant au coût, il faut bien dire qu'il est difficile à estimer étant donné que la comptabilité provinciale se présente sous la forme d'un budget où tout est dans tout, et non sous la forme d'une comptabilité analytique séparant nettement entre les différents comptes. De plus, l'estimation du rapport entre coûts et bénéfices doit prendre en compte la réciprocité des accords, prévoyant que nos propres étudiants voyageant en ERASMUS « out » profitent d'un accueil similaire. Enfin, quant à la mixité des publics, elle existe bien puisque la Maison ERASMUS est attenante à un autre internat et que les différents publics se rencontrent sur une base quotidienne à l'occasion des repas de midi.

Au sujet des internats, il est précisé qu'ils ont été occupés cette année à hauteur de 85% environ, sachant que, en cas d'annulation des séjours pour cause de pandémie, les parents ont pu récupérer leur redevance en même temps que leur enfant.

Un autre Commissaire, réagissant à la présentation préalable du rapport d'activités, trouve impressionnant que 24.353 bilans de santé aient pu être effectués au sein de la population étudiante, et demande comment cela a pu être réalisé alors que l'école avait basculé largement en mode virtuel.

Il lui est répondu que ces chiffres documentent en réalité les visites médicales réalisées dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire au gré de dispositifs externalisés qui viennent en complément de nos propres dispositifs internes d'accompagnement scolaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Une dernière question concerne l'aide sociale apportée aux étudiants pendant cette année tellement particulière. La Députée, Mme Muriel Brodure, rappelle qu'un montant de 400.000 euros avait déjà été libéré pour permettre aux étudiants de régler leurs éventuelles difficultés en matière de connexion informatique.

Plus récemment, le Conseil social de la Haute Ecole a de plus décidé d'octroyer une allocation annuelle de 80 € à chaque étudiant s'inscrivant dans l'enseignement supérieur provincial. Enfin, depuis la semaine du 8 mars et à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, une distribution de colis alimentaires a été organisée à l'attention des étudiants en difficultés. 150 colis ont ainsi été distribués d'emblée, tandis que 210 inscriptions étaient enregistrées pour le même service la semaine suivante. Cette distribution de colis alimentaire est organisée de façon décentralisée, pour être accessible à toutes les personnes concernées dans tous les arrondissements de la Province.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. LEJEUNE. Vous avez la parole. Vous avez la parole Monsieur le Chef de Groupe.

M. Luc LEJEUNE, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je ne sais trop si je dois intervenir maintenant ou en quatrième. Ma question porte sur les bâtiments provinciaux scolaires.

Un vaste programme d'investissement pour l'entretien, la rénovation et la construction des bâtiments scolaires pour tous les réseaux d'enseignement est en préparation par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'imagine que vous êtes bien au courant et que vous suivez l'actualité, hein !

Une première enveloppe de 300 millions est mobilisée dans le cadre du plan de relance et de résilience européenne et vise l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments donc c'est là que je fais le lien avec la quatrième Commission.

Contrairement à la répartition qui prévaut depuis les années 90 dans le PPT (programme de travaux prioritaires), l'intention du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles serait d'affecter 58,5%, c'est-à-dire 1150 € par élève au seul réseau organisé par la FWB et 41,5%, soit entre 111 et 199 € par élève au réseau d'enseignement subventionné, le libre, le communal et le provincial.

La presse a fait largement écho de la réaction virulente du SEGEC pour l'enseignement libre, jugeant la répartition inéquitable au prétexte que un enfant égale un enfant et ce, quel que soit le réseau d'enseignement.

La Province étant visée par ce projet de répartition inéquitable, pourrait en subir les conséquences.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Voici donc mes questions : quelle est la position du Collège face à cette situation ?

Pensez-vous, comme le SEGEC le pense, et comme je le pense personnellement également, que la situation est inéquitable ? Le Collège va-t-il agir vis-à-vis du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Les besoins d'amélioration des bâtiments ont-ils été chiffrés ? Et à combien se montent-ils ? Des dossiers déjà introduits se trouvent-ils dans une file d'attente et si oui, pour combien ?

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres intervenants ? Non. Je clos la discussion générale. Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, répondra à ces interventions ce jeudi 25 mars.

Document 20-21/RA/10 : Rapport d'activités 2020 concernant « La Transition numérique ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Serge CAPPÀ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, me revoilà pour un rapport d'une autre Commission.

Ce lundi 15 mars 2021, votre troisième Commission a examiné le document 20-21/RA/10, rapport d'activités 2020 concernant « La Transition numérique »

Après un résumé, malgré tout détaillé, du rapport d'activités concernant ce sujet présenté par la responsable du service, Madame Weustenberg, un Commissaire pose un certain nombre de questions.

D'abord, il évoque l'incendie d'un bâtiment en France où ont été stockées un certain nombre de données mais qui ont pu être sauvegardées. Il s'inquiète de savoir si nous avons le même degré de sécurité et si on sait redémarrer rapidement et si on a des stockages hors ligne.

Il lui est répondu que des copies de sauvegarde sont externalisées, par exemple chez NRB. On envisage aussi de mettre une deuxième salle de serveur en plus au Val Benoît. On a des solutions différentes qui sont à la fois hébergées dans nos locaux et d'autres hébergées dans différents clouds. On essaye d'assurer un maximum de sécurité au niveau des données.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Autre question, je dirais plutôt autre remarque : l'intranet des Conseillers provinciaux est jugé archaïque. La réponse de la responsable est effectivement oui, le portail des Conseillers provinciaux est obsolète, le remplacement est donc dans les projets. On fait un maximum avec une petite équipe Web.

Le Commissaire fait état du nouveau logiciel pour les bibliothèques et pose la question de savoir si les écoles adhéraient à ce logiciel.

Il lui est répondu qu'il y a deux types de logiciels, celui pour les bibliothèques et un autre qui est considéré comme logiciel des centres de documentation plus approprié pour les écoles. Un Commissaire précise que certaines Communes de la Province permettent aux élèves de leurs écoles, quel que soit le réseau, de bénéficier des bibliothèques.

Autre question, le prix du matériel informatique est en hausse, est-ce que cela a un impact ?

Il lui est répondu que l'année passée, il n'y a pas eu de soucis parce qu'on a fait appel à des marchés existants. Par contre, on a rencontré des problèmes en matière de délais.

Dernière question du Commissaire : que pourriez-vous exprimer comme souhaits ? Il lui est répondu qu'elle est tout d'abord satisfaite des équipes en place mais que son inquiétude vient des économies demandées. Il faudra peut-être réduire certains services. Il faudra faire la part des choses.

Un autre Commissaire pose la question de savoir ce qu'il en est de la Li-Fi, c'est-à-dire, et je l'ai découvert, l'utilisation de la lumière par rapport au Wi-Fi, et si la Province envisage d'investir là-dedans. La question a été posée au Service il y a un certain temps, la réponse à l'époque avait été négative mais en fonction de la question de ce jour, elle sera reposée.

Autre question : quelles sont les différentes actions prévues ? Il y a une liste d'une centaine de projets divers mais des choses très spécifiques à la Province sont difficiles à partager. C'est un équilibre à réaliser quotidiennement.

Dernière question concernant IMIO, l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle est-elle accessible aux pouvoirs locaux, la Province y adhère-t-elle ? La Province n'y adhère pas mais il y a déjà eu des échanges. Il est à signaler que d'autres synergies existent et en particulier avec la Ville de Liège.

Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « La Transition numérique ».

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021**Document 20-21/RA/11 : Rapport d'activités 2020 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/11).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Catherine HAUREGARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HAUREGARD, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est donc réunie ce mardi 16 mars et nous avons pu analyser le rapport d'activités 2020 concernant « Les Infrastructure et le Développement durable ».

Il nous a été fait une présentation à la suite de laquelle plusieurs questions ont été posées par différents Commissaires.

Première question, c'était plus une question de réflexion au sujet du précompte immobilier qui est relevé par l'indicateur expert qui est jugé astronomique aujourd'hui par rapport à l'attractivité du Centre-Ville.

En effet, si un propriétaire veut répercuter ce précompte immobilier sur son locataire pour la location d'un espace commercial, le loyer devient astronomique, de 2.000 à 3000 € par mois. Le résultat, il y a beaucoup de cellules commerciales qui sont et qui restent vides au Centre-Ville.

Il nous est répondu que l'indicateur expert sert essentiellement à mettre à jour les bases de données mais ne joue aucun rôle sur le montant de précompte qui lui est géré par l'administration fiscale.

Au niveau des montants trop importants du précompte, il s'agit d'un problème politique au niveau fédéral.

Bien sûr, la Province pourrait jouer un rôle dans la diminution de ce précompte dans un but de relance économique mais pour cela, il faudrait le faire en concertation avec Communes et fédéral car il s'agit d'un impôt transversal.

La deuxième question. Une Commissaire, après un remerciement pour la présentation, s'est interrogée par rapport au sentier dans les Communes.

En effet, dans le cadre du confinement beaucoup de citoyens ont redécouvert les sentiers et cheminements lents au sein de leur commune et les communes ont été interpellées régulièrement pour des morceaux de sentiers qui ont disparu.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

La Commissaire s'interrogeait sur l'aide que la Province pouvait apporter à ces communes.

Il nous a été répondu qu'au sein de la Province, il y a des Commissaires voyers qui sont là, entre autre, pour rendre des avis aux communes entre autres sur limites de propriété et sur les chemins.

La question trois portait sur l'efficacité énergétique et sur un programme de subsides lié à un cadastre énergétique à réaliser mais aussi à programme de comptabilité énergétique.

La Province met au point un programme informatique de comptabilité énergétique et la question était de savoir quand il serait ouvert aux communes ?

Il nous a été répondu qu'effectivement, des outils informatiques ont été développés en collaboration entre plusieurs Provinces. Ils sont en test actuellement et devraient être complètement fonctionnels au deuxième trimestre. Ils seront alors proposés aux communes quand ils fonctionneront convenablement.

Au niveau cadastre énergétique, la Province a réalisé son cadastre et celui-ci est utilisé, entre autre, par exemple pour analyser et décider au niveau des bâtiments s'il est intéressant de faire des travaux dans le bâtiment ou plutôt de le vendre.

Par exemple, à Crisnée, il y a eu un regroupement de différentes associations provinciales dans des bâtiments dernier cri au niveau énergétique.

Au niveau énergie, il nous est également signalé qu'il y a actuellement une réflexion sur le rassemblement du prix de l'environnement provincial qui serait intégré au prix de la coopérative agricole.

La Commissaire adresse ses félicitations pour les actions qui ont été entreprises mais trouve dommage de ne pas utiliser plus les principes de compensation carbone et elle s'interroge sur les liens avec Cabinet Tellier

Il nous est répondu qu'il y a peu de contacts avec le Cabinet qu'il y en a un peu plus avec l'Administration wallonne mais que ces contacts sont très compliqués et que, finalement, la Province obtient peu de retours de la Région.

Question 4 : il y actuellement à la télé un Clip de test-achat qui est diffusé sur le thème d'une voiture électrique, et cette voiture passe entre autres sur la commune de Jalhay où malheureusement la borne provinciale de chargement ne fonctionne pas. Et ce serait également le cas également pour d'autres bornes installées par la Province. La Commissaire demande donc des explications.

Il nous est répondu qu'au niveau des marchés publics, il est prévu que premièrement, le fournisseur installe la borne, ensuite la commune installe le réseau et fait réceptionner par celui-ci par Vinçotte et enfin, le fournisseur met la borne en fonction.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Il est donc normal qu'il y ait parfois un petit delta entre l'installation et la mise en route réelle de ces bornes de chargement.

Voilà la fin des questions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Mme Isabelle SAMEDI.

Mme SAMEDI, Conseillère provinciale (en visioconférence).- J'aurais simplement souhaité une petite intervention en disant qu'on avait vraiment été très courts au niveau timing avec une seule heure de Zoom en fait.

On s'est vraiment retrouvés à précipiter le rapport d'activités, je pense qu'il y avait encore des questions qui auraient pu être posées mais voilà, on était vraiment dans un timing très serré donc ce serait bien si ça devait encore se passer, qu'on puisse avoir un timing un peu plus long pour ce genre de Commission.

Merci

M. LE PRESIDENT.- Nous avons maintenant tout le temps qu'on veut. Si tu as d'autres questions Isabelle, tu peux les poser.

Mme SAMEDI, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Non, non ! Je n'ai pas de question à poser, c'était simplement qu'on a vraiment dû se précipiter pour terminer la Commission et donc, on est restés un peu ... voilà, c'est simplement pour ça. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».

Document 20-21/RA/12 : Rapport d'activités 2020 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/12).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEGEY, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Notre Commission s'est réunie ce 16 mars et on a d'abord eu une présentation d'un PowerPoint du rapport. Nous remercions, au nom de l'ensemble des Commissaires, l'Administration pour son travail et également le travail du Député.

Suite à cette présentation, quelques questions sur ce rapport. Première question sur la vente de détecteurs de radon. Est-ce qu'elle va se poursuivre en province de Liège ? Une Commissaire s'inquiétait car certaines Provinces, je pense que c'est celle de Namur, ont arrêté ce service.

Le Service provincial a reconnu que la vente de ces détecteurs demandait beaucoup de moyens et qu'il fallait réfléchir à l'avenir si on allait pouvoir maintenir ce service.

Une autre Commissaire a demandé s'il était possible de faire des journées d'étude dans les différentes structures de la Province de Liège qui s'occupent d'agriculture et de ruralité ? C'est avec plaisir que les Services ont répondu qu'il était possible d'organiser des visites, même s'il faudra évidemment faire celle-là en fonction de la réalité du terrain, des heures de travail pour ne pas déranger évidemment les agents provinciaux.

Autre question au niveau cette fois-ci des analyses des eaux pour les citoyens. Est-ce que la dureté de l'eau est-elle bien analysée lorsqu'un citoyen en fait la demande ? Oui, dans les cas des demandes des citoyens, c'est une analyse qui se fait d'abord un prélèvement de l'eau, on met un adoucisseur et on refait une analyse si nécessaire afin d'offrir ce service aux citoyens.

Dernière question sur notre rapport, c'est la relation entre la Province et les Communes. La Province est évidemment en rapport avec les différentes structures qui aident les Communes. Qu'elles en sont les relations entre la Province et les Communes ? Et donc, oui, effectivement, en fonction des Communes, les relations sont plus ou moins fortes selon les demandes des Communes mais bien sûr, les Communes n'ont pas toutes les mêmes demandes et les mêmes besoins par rapport aux Services Agricoles et Ruralité, il y a des contacts très réguliers aussi avec les Conférences des Bourgmestres sur certaines problématiques bien précises mais s'il faut améliorer les relations entre la Province et les Communes sur ce sujet-là, le Service est évidemment totalement ouvert.

Voilà pour le rapport de notre quatrième Commission Ruralité et Agriculture.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil provincial prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

Document 20-21/RA/13 : Rapport d'activités 2020 concernant « Le Tourisme ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/13).

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

C'est donc le rapport d'activités 2020 concernant le « Tourisme » pour la cinquième Commission du mercredi 17 mars 2021.

Jérôme AUSSEMS, le Directeur de la FTPL, rapporte à la Commission, ensuite de quoi Eric MESTREZ spécifiquement sur le Domaine provincial de Wégimont et Catherine ALLARD sur le Château de Jehay.

Un Commissaire fait part d'une réflexion / question suite à l'interpellation ponctuelle de citoyens pensionnés qui souhaitent passer du temps utile au profit de la collectivité. La question en l'espèce est de savoir s'il existe un pool de bénévoles chargés d'assurer un entretien/une surveillance de chemins de promenade et du réseau cyclable.

Ce point s'inscrirait parfaitement dans le volet ingénierie touristique développé par la Province et j'ajoute que ce point rejoint l'interpellation tout à l'heure de Rafi RASSAA.

Il lui est répondu qu'il est prévu à brève échéance de mettre en place une équipe de parrains/marraines sur le réseau points nœuds pour relever les soucis, obstruction par de la végétalisation, vandalisme ou disparition de balises... Ainsi le personnel provincial pourrait agir rapidement.

Pour le réseau promenades plus dense, il faudrait une implication plus locale. La réflexion est en cours et sera développée en collaboration avec les Maisons du Tourisme.

Ceci termine ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « Le Tourisme ».

Document 20-21/RA/14 : Rapport d'activités 2020 concernant « L'Administration ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre cinquième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 2021

La partie de ce rapport d'activités relative au « Personnel » a été présentée en première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

La partie de ce document relative au « Budget » a, quant à elle, été présentée en deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « L'Administration ».

Document 20-21/RA/15 : Rapport d'activités 2020 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/15).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. Celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre cinquième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 25 mars 2021 à 16H30. Je vous remercie, bonne soirée.

La réunion publique est levée à 18h15'.